



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/AC.240/1995/L.8/Rev.1
10 octobre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ PRÉPARATOIRE DU CINQUANTIÈME
ANNIVERSAIRE DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES
31e séance

PROJET DE RAPPORT DU COMITÉ PRÉPARATOIRE DU CINQUANTIÈME
ANNIVERSAIRE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Rapporteur : Mme Patricia DURRANT (Jamaïque)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. HISTORIQUE ET INTRODUCTION	1 - 7	3
II. PRÉPARATION DE LA RÉUNION COMMÉMORATIVE EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORGANISÉE À L'OCCASION DU CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE	8 - 18	4
A. Procédures et modalités d'organisation	8 - 12	4
B. Projet de déclaration	13 - 18	6
III. AUTRES PRÉPARATIFS DE LA CÉLÉBRATION DU CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE	19 - 31	7
A. Mesures prises par les États Membres et les États observateurs, notamment la création de comités nationaux et l'émission de pièces et de timbres commémoratifs	19 - 22	7
B. Projets de portée mondiale lancés par le secrétariat du cinquantième anniversaire	23 - 25	10
C. Activités des organismes des Nations Unies	26 - 29	12
D. Activités des organisations non gouvernementales	30 - 31	13

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
IV. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES	32 - 34	13
V. RECOMMANDATIONS DU COMITÉ PRÉPARATOIRE	[à insérer]	

Annexes

I. Liste provisoire des orateurs au 22 août 1995		16
II. Liste des documents		20

I. HISTORIQUE ET INTRODUCTION

1. Par la décision 46/472, qu'elle a adoptée le 13 avril 1992, à la 84e séance plénière de sa quarante-sixième session, l'Assemblée générale a créé le Comité préparatoire du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, composé des membres du Bureau et ouvert à la participation de tous les États Membres, et l'a chargé d'examiner et de lui présenter à sa quarante-septième session des propositions concernant les activités appropriées pour célébrer le cinquantième anniversaire de l'Organisation, étant entendu que ses décisions seraient prises par consensus.

2. Le 8 décembre 1992, l'Assemblée générale a examiné le premier rapport du Comité préparatoire¹. Par sa décision 47/417 de la même date, elle a pris note des travaux du Comité en 1992 et décidé qu'il devait poursuivre ses travaux et lui faire rapport à sa quarante-huitième session.

3. À sa quarante-huitième session, le 19 octobre 1993, l'Assemblée générale a examiné le deuxième rapport du Comité préparatoire². Par sa décision 48/406 de la même date, elle a pris note des travaux du Comité en 1993, notamment de la décision selon laquelle la célébration de cet anniversaire s'articulerait autour du thème "Nous, peuples des Nations Unies ... alliés pour un monde meilleur" et un groupe de rédaction à composition non limitée serait institué pour formuler une déclaration devant être adoptée à cette occasion en 1995. L'Assemblée a également décidé que le Comité devrait poursuivre ses travaux et lui faire rapport à sa quarante-neuvième session.

4. Le Président du Comité préparatoire, dans une lettre datée du 9 décembre 1993 adressée au Président de l'Assemblée générale (A/48/749), a demandé s'il serait possible de reprendre l'examen du point de l'ordre du jour de la quarante-huitième session de l'Assemblée relatif à la célébration du cinquantième anniversaire, afin de permettre à cette dernière d'examiner des questions additionnelles. En conséquence, l'Assemblée a adopté, le 23 décembre 1993, la résolution 48/215 A, par laquelle elle a : a) approuvé, à titre exceptionnel, la création d'un poste de conseiller spécial, ayant rang de secrétaire général adjoint, qui serait financé au moyen des crédits prévus pour le personnel temporaire et dont le titulaire serait chargé d'organiser et de coordonner les activités concernant la célébration du cinquantième anniversaire de l'ONU; et b) prié le Secrétaire général de fournir au Comité préparatoire les services de secrétariat nécessaires pour appuyer ses travaux.

5. Toujours à sa quarante-huitième session, sur la recommandation du Comité préparatoire, l'Assemblée générale a, le 26 mai 1994, adopté la résolution 48/215 B, par laquelle elle a décidé de tenir au Siège de l'ONU, du 22 au 24 octobre 1995, une réunion commémorative extraordinaire à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte des Nations Unies. Elle a également décidé que tous les États Membres et tous les États observateurs seraient invités à se faire représenter par le chef de l'État ou du gouvernement, et que les chefs de délégation auraient tous la possibilité de faire une déclaration. Le Secrétaire général a été chargé d'envoyer les invitations et de demander à tous les chefs d'État ou de gouvernement des États Membres ou des États observateurs de lui faire savoir, dès que possible, s'ils comptaient participer à la réunion commémorative extraordinaire et s'y faire

représenter, et s'ils envisageaient de faire une déclaration à cette occasion. L'Assemblée générale a également prié le Secrétaire général de l'informer, à sa quarante-neuvième session, des réponses qu'il aurait reçues, afin qu'elle puisse alors recommander un calendrier précis et un programme de travail pour la réunion commémorative extraordinaire, ainsi qu'un projet de calendrier pour le débat général de sa cinquantième session.

6. Dans le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session³, le Comité préparatoire a indiqué que les arrangements visés dans la résolution 48/215 B de l'Assemblée, pour sa réunion commémorative extraordinaire, s'appliqueraient non seulement à tous les États Membres et États observateurs, mais également à la Palestine et aux autres observateurs qui en feraient la demande. Il a également exposé les résultats de son examen des activités et programmes commémoratifs entrepris par le secrétariat du cinquantième anniversaire de l'ONU, les États Membres, le système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales. Il a également recommandé que l'Assemblée adopte deux projets de résolution, ce qu'elle a fait le 9 novembre 1994; il s'agissait de la résolution 49/11 sur le programme d'émission de pièces commémoratives à l'occasion du cinquantième anniversaire et de la résolution 49/12 sur les travaux du Comité préparatoire, dans laquelle l'Assemblée a approuvé le rapport du Comité, pris note avec satisfaction du programme d'activité élaboré par le secrétariat, et déclaré qu'elle savait gré à ce dernier des efforts qu'il déployait pour faire de la célébration du cinquantième anniversaire une manifestation de caractère mondial; elle a pris note avec satisfaction de la poursuite des travaux du Comité préparatoire sur le projet de déclaration du cinquantième anniversaire et décidé que le Comité devrait poursuivre ses travaux et lui faire rapport à ce sujet à sa cinquantième session. Le présent rapport fait suite à cette décision.

7. Depuis l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 49/12, le Comité préparatoire a tenu 12 séances : en 1994, la 19e le 17 novembre et la 20e le 1er décembre; et en 1995, la 21e le 2 février, la 22e le 10 février, la 23e le 17 mars, la 24e le 28 mars, la 25e le 11 avril, la 26e le 17 mai, la 27e le 23 mai, la 28e le 7 juin, la 29e le 19 juin, la 30e le 18 septembre et la 31e le ___ octobre 1995.

II. PRÉPARATION DE LA RÉUNION COMMÉMORATIVE EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORGANISÉE À L'OCCASION DU CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE

A. Procédures et modalités d'organisation

8. Conformément à la résolution 48/215 B, dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa quarante-neuvième session, des réponses qu'il aurait reçues à ses invitations à participer à la réunion commémorative extraordinaire et à y faire une déclaration, un document concernant les réponses reçues (A/AC.240/1995/L.2) a été soumis au Comité préparatoire pour examen à sa 21e séance. Ce document indique qu'au 27 janvier 1995, 69 chefs d'État ou de gouvernement avaient fait connaître leur intention de participer à la réunion commémorative et de faire une déclaration, et deux États Membres et un État observateur avaient fait savoir qu'ils

enverraient une délégation de haut niveau. Trois options sont présentées en ce qui concerne l'organisation de la liste des orateurs :

a) La liste des orateurs serait ouverte à l'inscription à une date donnée et l'ordre des interventions serait strictement conforme à celui dans lequel les délégations se seraient inscrites;

b) La liste des orateurs suivrait l'ordre alphabétique, conformément à la procédure adoptée pour le placement des délégations dans la salle de l'Assemblée générale;

c) Il serait procédé à un tirage au sort (étant entendu que les chefs d'État auraient la préséance sur les autres orateurs à une séance donnée, suivis par les chefs de gouvernement).

Le document indique également que le Comité préparatoire devra examiner les questions suivantes : prolongation des réunions, afin que tous les orateurs inscrits puissent prendre la parole, limitation éventuelle du temps de parole, compte tenu du nombre d'orateurs potentiels, et rapport entre le débat général et la réunion commémorative.

9. Après avoir examiné le document A/AC.240/1995/L.2, le Comité préparatoire a décidé que son président poursuivrait ses consultations au sujet de l'organisation de la liste des orateurs pour la réunion commémorative extraordinaire. À la suite de ces consultations, le Président a présenté une note (A/AC.240/1995/L.3), dans laquelle il a apporté des précisions sur les options et modalités envisagées. Le Comité a examiné ces options en détail de sa 22e à sa 25e séance. Sur la base de cet examen, un projet de résolution sur l'organisation de la liste des orateurs (A/AC.240/1995/L.5), soumis par le Président, a été examiné à la 26e séance. Une version révisée de la résolution (A/AC.240/1995/L.5/Rev.1), sur laquelle les membres du Comité sont parvenus à un consensus à la 27e séance, a ultérieurement été présentée à l'Assemblée générale pour suite à donner.

10. Sur la recommandation du Comité préparatoire, l'Assemblée générale a adopté, le 24 mai 1995, la résolution 49/12 B, dans laquelle elle a décidé que la liste des orateurs serait établie de la manière suivante : un nom serait tiré par le Secrétaire général ou son représentant dans une boîte contenant les noms de tous les États Membres participant à la réunion commémorative extraordinaire, ainsi que ceux des États ayant le statut d'observateur et celui de la Palestine, en sa qualité d'observateur. Le tirage au sort se poursuivrait jusqu'à ce que tous les noms aient été tirés, ce qui permettrait de déterminer l'ordre dans lequel les participants seraient invités à indiquer la séance de leur choix et à tirer un numéro indiquant leur tour de parole. La résolution contient également les dispositions suivantes :

a) 25 intervenants prendront la parole lors de chacune des six séances, à l'exception de la séance qui aura lieu l'après-midi du mardi 24 octobre 1995, pour laquelle il est prévu 60 orateurs;

b) La priorité sera donnée aux chefs d'État, puis aux vice-présidents, aux princes héritiers et princesses héritières, aux chefs de gouvernement, au

représentant de rang le plus élevé du Saint-Siège et de la Suisse, États ayant le statut d'observateur, et de la Palestine, en sa qualité d'observateur, aux ministres, aux représentants permanents et aux autres observateurs;

c) Le premier orateur à la réunion extraordinaire sera le chef d'État du pays hôte;

d) En cas de modification ultérieure du niveau auquel une déclaration doit être faite, l'orateur sera placé dans la catégorie appropriée et il lui sera attribué le premier tour de parole disponible dans cette catégorie à la même séance;

e) Les déclarations ne devront pas dépasser une durée de cinq minutes, étant entendu que rien n'interdit la distribution de textes plus longs. La version intégrale de tous les discours sera publiée ultérieurement dans un volume relié.

11. Comme indiqué dans la résolution 49/12 B de l'Assemblée générale, le tirage au sort a eu lieu à la 28e séance du Comité préparatoire, ce qui a permis d'établir la liste des orateurs pour la réunion commémorative extraordinaire (voir annexe I du présent rapport). Conformément à la disposition figurant à l'alinéa d) du paragraphe 10 ci-dessus, cette liste a subi un certain nombre de changements dus à des modifications du niveau de représentation de certaines délégations.

12. À sa 29e séance, le Comité préparatoire a examiné les dernières questions d'ordre logistique et technique relatives à la réunion commémorative extraordinaire.

B. Projet de déclaration

13. À sa 4e séance, le Comité préparatoire a créé un groupe de rédaction à composition non limitée, dirigé par le Président du Comité, chargé d'établir le texte d'une déclaration solennelle pour marquer le cinquantième anniversaire devant être adoptée en 1995. Au cours de la première phase des travaux, en 1994, les membres du groupe se sont mis d'accord sur le caractère général de la déclaration, qui devrait s'adresser au grand public, être formulée en termes simples et sans grandiloquence, contenir un message précis, tendre à la concision et s'articuler autour de certains thèmes. Il a également été convenu que toutes les décisions du groupe de rédaction seraient prises par consensus.

14. Par la suite, les membres du groupe de rédaction se sont mis d'accord sur les éléments devant constituer le cadre général du projet de déclaration, qui figurent dans le document A/AC.240/1994/WG/2 du 30 mars 1994. Le Président a soumis un document contenant les éléments qui pourraient figurer dans le projet de déclaration (A/AC.240/1994/WG/3 du 4 mai 1994), fondé sur ce plan de déclaration. Les délégations ont été invitées à proposer d'autres textes, selon qu'elles le jugeraient nécessaire. Le Groupe des pays non alignés a proposé un projet de déclaration, qui figure dans le document A/AC.240/1994/WG/4 du 31 mai 1994.

15. Le Groupe de travail a examiné les documents A/AC.240/1994/WG/3 et A/AC.240/1994/WG/4, mais n'est parvenu à aucun accord précis. Il a donc été décidé que la meilleure façon de faire avancer les travaux serait de prévoir une période de réflexion et de consultations officieuses, ce qui permettrait également de tenir compte des réunions et conférences importantes prévues pour 1994 et le début de 1995.

16. Le groupe de rédaction a repris ses délibérations officielles à sa 9e séance et a tenu depuis 21 séances en 1995 : la 10e le 16 février, la 11e le 24 mars, la 12e le 31 mars, la 13e le 10 avril, la 14e le 16 mai, la 15e le 18 mai, la 16e le 25 mai, la 17e le 1er juin, la 18e le 6 juin, les 19e et 20e le 14 juin, la 21e le 29 juin, la 22e le 20 juillet, les 23e et 24e le 25 juillet, les 25e et 26e le 27 juillet, les 27e et 28e le 28 juillet, la 29e le 2 août, la 30e le 3 août, la 31e le 4 août, les 32e et 33e le 29 août, les 34e et 35e le 31 août, les 36e et 37e le 1er septembre, la 38e le 7 septembre, la 39e le 8 septembre, la 40e le 12 septembre et la 41e le 3 octobre 1995.

17. À sa 9e séance, le groupe de rédaction a décidé que le Bureau établirait un projet de déclaration qui servirait de "document de négociation unique" (A/AC.240/1995/WG/1, en date du 13 février 1995). Par la suite, sur la base d'une lecture de ce texte paragraphe par paragraphe et d'amendements présentés par écrit par diverses délégations (voir annexe II), le Président a rédigé, pour la 16e séance, le premier texte de négociation (A/AC.240/1995/WG/6, en date du 22 mai 1995). Estimant que le document A/AC.240/1995/WG/6 constituait un progrès considérable, le groupe de rédaction a décidé de continuer à examiner les amendements à y apporter. D'autres modifications ayant été présentées par écrit, le Président du groupe de rédaction a établi le texte de négociation No 2 (A/AC.240/1995/WG/10) à la 21e séance, le texte de négociation No 3 (A/AC.240/1995/WG/12) à la 22e séance et le texte de négociation No 4 (A/AC.240/1995/WG/16) à la 28e séance.

18. [Le dernier paragraphe sera établi ultérieurement.]

III. AUTRES PRÉPARATIFS DE LA CÉLÉBRATION DU CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE

A. Mesures prises par les États Membres et les États observateurs, notamment la création de comités nationaux et l'émission de pièces et de timbres commémoratifs

19. En réponse à la note verbale adressée par le Secrétaire général à tous les représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies, d'autres comités nationaux ont été créés à la fin de 1994 et au début de 1995. Le Comité préparatoire a été informé qu'au 25 juillet 1995, 149 États Membres ou États observateurs avaient créé des comités nationaux. À ce jour, des comités nationaux ont été créés dans les pays ci-après :

Afrique du Sud
Albanie
Algérie
Allemagne

Andorre
Angola
Antigua-et-Barbuda
Argentine

Arménie
Australie
Autriche
Azerbaïdjan

/...

Bahamas	Iran (République islamique d')	République démocratique populaire lao
Bangladesh	Iraq	République de Moldova
Barbade	Irlande	République tchèque
Bélarus	Islande	République-Unie de Tanzanie
Belgique	Israël	Roumanie
Bénin	Italie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Bhoutan	Jamahiriya arabe libyenne	Saint-Marin
Botswana	Jamaïque	Sainte-Lucie
Brésil	Japon	Sao Tomé-et-Principe
Brunéi Darussalam	Jordanie	Sénégal
Bulgarie	Kazakstan	Seychelles
Burkina Faso	Kenya	Singapour
Burundi	Kirghizistan	Slovaquie
Cambodge	Koweït	Slovénie
Canada	Lesotho	Soudan
Cap-Vert	Lettonie	Sri Lanka
Chili	Liban	Suède
Chine	Liechtenstein	Suisse
Chypre	Lituanie	Suriname
Colombie	Luxembourg	Swaziland
Costa Rica	Madagascar	Tadjikistan
Croatie	Malaisie	Thaïlande
Cuba	Malawi	Togo
Dominique	Maldives	Trinité-et-Tobago
Égypte	Mali	Tunisie
El Salvador	Malte	Turkménistan
Émirats arabes unis	Maroc	Turquie
Érythrée	Maurice	Ukraine
Espagne	Mauritanie	Vanuatu
Estonie	Mexique	Venezuela
États-Unis d'Amérique	Mongolie	Viet Nam
Ex-République yougoslave de Macédoine	Myanmar	Yémen
Fédération de Russie	Namibie	Yougoslavie
Fidji	Népal	Zaire
Finlande	Nicaragua	Zambie
France	Nigéria	Zimbabwe
Gabon	Norvège	
Gambie	Nouvelle-Zélande	
Géorgie	Ouganda	
Ghana	Pakistan	
Grèce	Panama	
Guatemala	Paraguay	
Guinée	Pays-Bas	
Guinée-Bissau	Pérou	
Guyana	Philippines	
Haïti	Pologne	
Honduras	Portugal	
Hongrie	Qatar	
Îles Marshall	République arabe syrienne	
Inde	République de Corée	
Indonésie		

20. Durant toute l'année, le Comité préparatoire a été tenu informé des nombreuses activités organisées par les comités nationaux pour célébrer le cinquantième anniversaire. Il a noté avec satisfaction que nombre d'entre elles visaient à informer le grand public, et notamment à sensibiliser les jeunes aux travaux de l'ONU. Les principales activités sont les suivantes :

a) Mise au point de matériels didactiques concernant l'ONU, à l'intention des écoles, des universités et des instituts du monde entier;

b) Organisation de campagnes de réflexion mondiales dans de nombreux pays en octobre;

c) Publication de documents sur l'ONU et son rôle dans divers domaines;

d) Conférences, colloques et séminaires sur l'ONU dans toutes les régions du monde, dont le calendrier s'étend jusqu'à la fin de l'année;

e) Diffusion d'émissions consacrées à l'ONU sur les stations de radio et les principales chaînes de télévision. Publication de dossiers spéciaux dans les journaux et périodiques;

f) Organisation de concours de rédaction et d'expression artistique dans les écoles, sur le thème de l'ONU. Des gagnants du monde entier se verront offrir une visite de l'ONU;

g) Expositions consacrées à l'ONU et ses activités, dans chaque continent;

h) Programmes de jeux de rôles mettant l'ONU en scène, organisés pour les étudiants durant toute l'année;

i) Cérémonies et concerts en l'honneur du cinquantième anniversaire de l'ONU dans presque tous les États Membres;

j) Organisation de manifestations sportives dans le monde entier;

k) Dans plusieurs États Membres : rues, places et jardins publics dédiés à l'ONU.

21. En plus des diverses activités susmentionnées, de nombreux États Membres ont décidé de célébrer le cinquantième anniversaire de l'ONU par l'émission de pièces et de timbres spéciaux. En 1995, l'Administration postale de l'Organisation a émis trois séries de timbres spéciaux à l'occasion du cinquantenaire et presque toutes les autres administrations postales ont émis ou comptent émettre des timbres commémoratifs. Ces timbres illustrent souvent les programmes et activités de l'ONU dans le pays d'émission. En outre, plus de 40 États Membres ont déjà décidé d'émettre des pièces de monnaie ayant cours légal à l'occasion du cinquantenaire, en application des dispositions de la résolution 49/11 de l'Assemblée générale. Outre les pièces d'or et d'argent destinées aux collectionneurs, un certain nombre de pièces en métal commun seront émises à leur valeur nominale et mises en circulation. Les États Membres participant au programme versent au Fonds d'affectation spéciale pour la

célébration du cinquantième anniversaire une redevance sur chaque épreuve spéciale ou pièce de collection, ce qui permet de financer des activités d'éducation et d'information sur les réalisations de l'ONU.

22. Le secrétariat du cinquantième anniversaire a non seulement fourni aux États Membres des matériels d'éducation et d'information, mais il a aussi collaboré avec de nombreuses villes pour mettre sur pied des activités commémoratives. À San Francisco, en juin 1995, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la signature de la Charte, on a organisé d'innombrables manifestations. À Genève, New York et Vienne, d'importantes activités commémoratives sont programmées sur toute l'année : concerts, expositions artistiques, colloques et autres manifestations culturelles.

B. Projets de portée mondiale lancés par le secrétariat du cinquantième anniversaire

23. Tout en aidant les États Membres et les villes à préparer la célébration du cinquantième anniversaire et en apportant au Comité préparatoire un appui technique et fonctionnel, le secrétariat du cinquantième anniversaire a continué de mettre au point et d'exécuter un programme commémoratif de portée mondiale ayant pour objet l'organisation d'activités et l'élaboration de divers produits. À toutes ses réunions de 1995, le Comité préparatoire a été tenu informé de ces activités, ce qui lui a permis de donner au secrétariat les directives nécessaires. Les objectifs définis par le secrétariat en ce qui concerne l'anniversaire, qui ont été approuvés par le Comité, sont les suivants : améliorer l'image de l'ONU, élargir le soutien dont elle bénéficie dans le public, particulièrement auprès des jeunes et des groupes qui ne s'intéressaient pas à elle jusqu'à présent, mieux faire connaître, dans le monde entier, les activités de l'Organisation et susciter l'appui du public afin de permettre à cette dernière de répondre à une demande de plus en plus grande. Les programmes ont été élaborés en fonction de ces objectifs : on a mis au point et exécuté des projets dans les principaux domaines d'activité, en donnant la priorité à l'éducation et à la communication.

24. Lors des premiers préparatifs, en 1993 et 1994, plusieurs membres du Comité préparatoire avaient souligné la nécessité de chercher avant tout à atteindre les jeunes et le grand public. Parmi les projets les plus importants lancés par le secrétariat à l'intention des jeunes du monde entier, on trouve les initiatives suivantes :

a) Promotion des campagnes de réflexion mondiales sur l'ONU, l'objectif étant d'inciter les écoles à réserver des plages de travail vers le 24 octobre pour diffuser un enseignement sur l'Organisation. Les enseignants ont été invités à centrer l'attention sur les questions internationales et le rôle de l'ONU, durant une semaine ou pendant tout le mois d'octobre 1995; on espère que cet enseignement sera désormais incorporé aux programmes scolaires et que l'on marquera ainsi, chaque année, la Journée des Nations Unies;

b) Mise au point de dossiers pédagogiques sur l'ONU et ses réalisations à l'intention des enseignants des écoles primaires, des collèges et des lycées, dans les six langues officielles. Les dossiers sont organisés en modules spécialisés, axés sur des questions de portée mondiale telles que les

migrations, la pollution, la santé et la paix, les thèmes abordés couvrant divers domaines tels que l'histoire, la littérature, les sciences et les mathématiques. D'importantes ressources ont été consacrées à la diffusion de ce matériel par le biais des bureaux de représentation de l'ONU dans tous les États Membres, notamment les pays en développement, et à la traduction des dossiers en d'autres langues. Ces ressources ont par ailleurs permis de financer des projets éducatifs locaux, notamment l'élaboration d'affiches devant être placées dans les salles de classe;

c) Création d'un passeport pour l'avenir, dont le but est d'encourager les enfants de 7 à 14 ans à s'intéresser à la coopération et à la façon dont ils peuvent rendre service à la collectivité. Des millions d'enfants, en s'engageant à entreprendre diverses activités bénévoles pour construire un monde meilleur, se verront ainsi conférer le statut de "citoyens du monde". Le passeport encourage ces enfants à se montrer concernés par la construction d'un avenir meilleur en contribuant à relever quelques-uns des défis les plus pressants du monde actuel – droits de l'homme, développement et environnement – au niveau de leur environnement immédiat;

d) Réalisation d'un ouvrage sur l'ONU intitulé A World in our Hands (Le monde est entre nos mains), rédigé, illustré et publié par des jeunes, avec la contribution de jeunes du monde entier;

e) Tenue d'un sommet mondial de formation de jeunes leaders, au Siège, fin août 1995. Axé sur les droits et obligations des jeunes, il a rassemblé 200 jeunes du monde entier, qui ont été encouragés à prendre davantage d'initiatives;

f) Octroi de médailles fournies par le secrétariat pour récompenser les gagnants de concours ayant pour thème l'ONU, organisés entre écoles aux niveaux national et international.

25. Les principales activités de communication lancées par le secrétariat au niveau international à l'occasion du cinquantième anniversaire sont les suivantes :

a) Préparation de campagnes utilisant des supports papier, audio et vidéo à l'intention des médias, organisation d'expositions et de conférences, production de films et d'émissions de télévision. La campagne d'information destinée à être diffusée sur les chaînes de télévision du service public, dans les six langues officielles, vise à présenter au public les nombreux succès obtenus par les organismes des Nations Unies dans les domaines suivants : démocratisation, décolonisation, participation des femmes au développement, santé, réfugiés, maintien de la paix, environnement et sécurité alimentaire. Ces documents ont été distribués aux bureaux de représentation de l'ONU dans le monde entier ainsi qu'aux organismes de radiodiffusion et de télévision et aux organes de presse de tous les États Membres;

b) Montage d'une exposition multimédia devant être présentée au Siège et dans les bureaux régionaux ainsi qu'au siège des institutions spécialisées. L'exposition, par le biais d'un programme interactif sur disque compact,

démontre l'interdépendance de la communauté mondiale en mettant l'accent sur l'histoire de l'Organisation et ses principaux domaines d'activité;

c) Organisation de forums d'information ayant trait au cinquantenaire sur le réseau Internet et les serveurs connexes (Gopher du PNUD, America On-Line, Compuserve et The Microsoft Network);

d) Publication de divers documents, dont une histoire illustrée de l'ONU – Visions – Fifty Years of the United Nations –, le bulletin du cinquantenaire, des dossiers de presse, une brochure d'information, un vade-mecum de l'orateur et une planche murale didactique. Ces documents ont été distribués à grande échelle aux médias internationaux, aux comités nationaux, aux centres d'information des Nations Unies, aux bureaux extérieurs de l'ONU, aux missions permanentes, aux associations pour les Nations Unies, aux établissements d'enseignement et au grand public.

C. Activités des organismes des Nations Unies

26. Dans son rapport de 1993², le Comité préparatoire avait déclaré que la célébration du cinquantième anniversaire offrait une occasion extraordinaire de mettre en lumière les objectifs complémentaires de l'ONU et des autres organismes des Nations Unies. Il avait réaffirmé l'intérêt qu'il continuait de porter à cet aspect important des célébrations et demandé à être informé des faits nouveaux. Le Comité a été informé qu'à la session qu'il avait tenue à Genève au printemps de 1994, le Comité administratif de coordination (CAC) avait examiné plus avant ces questions, s'agissant notamment de renforcer la participation des organismes des Nations Unies à la célébration du cinquantième anniversaire et de coordonner les messages que l'Organisation adresserait au grand public en 1995, année de l'anniversaire. En outre, au cours de la session tenue par le CAC en février 1995, on avait organisé, à Vienne, un forum sur l'avenir du système des Nations Unies, auquel avaient participé tous les membres du CAC et un certain nombre de personnalités ayant réalisé des études indépendantes sur les moyens de renforcer la capacité du système afin de lui permettre de relever les principaux défis de l'avenir.

27. Le Comité préparatoire a été informé que, depuis son dernier rapport, l'ONU et les autres organismes des Nations Unies avaient accentué le caractère opérationnel de leurs activités de coopération en les axant sur l'élaboration de projets mettant en valeur les réalisations du système. L'information diffusée par le secrétariat se rapportant essentiellement aux activités du système, il a été demandé aux organismes d'apporter des contributions sous forme de diapositives, séquences vidéo ou autres à plusieurs projets de portée mondiale ayant trait au cinquantenaire : exposition multimédia, sommet de formation de jeunes leaders, ouvrage A World in our Hands, etc. D'autres activités spéciales sont actuellement lancées en collaboration avec l'UNESCO : distribution de matériel didactique, promotion des campagnes de réflexion mondiales, organisation de rencontres entre jeunes et Design 21. Par ailleurs, l'ONU a publié, en collaboration avec la FAO, les résultats de débats tenus avec des organisations non gouvernementales et des organismes privés au sujet d'une assemblée mondiale sur la sécurité alimentaire. En outre, le PNUD a largement contribué à la diffusion d'informations concernant le cinquantenaire à travers le réseau Internet en permettant au public d'avoir accès à son Gopher. D'autres

organisations permettent également aux usagers d'accéder au Gopher à partir de leurs bases de données, favorisant ainsi une plus grande diffusion.

28. Le Comité préparatoire a été également informé que le réseau des bureaux extérieurs de l'ONU et les commissions régionales s'étaient mobilisés pour préparer la célébration du cinquantenaire. Les coordonnateurs résidents, les directeurs des centres d'information des Nations Unies et les secrétaires exécutifs des commissions participaient très activement à la distribution de matériel didactique et de supports d'information ayant trait au cinquantenaire.

29. Le Comité a également pris connaissance des efforts constants visant à associer le personnel des organismes des Nations Unies aux préparatifs de l'anniversaire et aux manifestations prévues à cette occasion. Dans de nombreux pays, le personnel a participé à l'organisation d'activités commémoratives locales. À New York, Genève et Vienne, les comités du personnel ont exécuté des projets spéciaux à l'occasion de l'anniversaire, dont un sondage sur l'opinion du personnel, des concours littéraires, des expositions de photographie et diverses manifestations culturelles.

D. Activités des organisations non gouvernementales

30. Les associations pour les Nations Unies et d'autres organisations non gouvernementales ont appuyé l'effort déployé à l'occasion du cinquantenaire pour mieux faire connaître au public les réalisations de l'ONU et lui faire comprendre qu'elle joue toujours un rôle important, notamment grâce à des programmes éducatifs, des conférences et des activités organisées à l'intention des jeunes telles que projets artistiques, concours de rédaction et programmes de jeux de rôle mettant l'ONU en scène. En outre, nombre d'entre elles, et particulièrement les associations pour les Nations Unies, participent activement à la préparation d'activités commémoratives dans les États Membres, en qualité de membres des comités nationaux créés pour le cinquantenaire.

31. Dans le cadre de la cinquantième session de l'Assemblée générale, on envisage d'organiser, à la mi-octobre, un programme d'une journée sur les organisations non gouvernementales ayant pour objet d'examiner le rôle de ces organisations et de l'ONU, et les perspectives qui s'offrent à elles pour le XXI^e siècle, à partir des initiatives, études et rapports publiés en 1995 sur la société civile et l'ONU. Ce programme serait coordonné par la Conférence des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, en collaboration avec le Comité exécutif des organisations non gouvernementales associées au Département de l'information de l'ONU.

IV. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

32. En 1993, le Comité préparatoire a été informé que la situation financière de l'Organisation ne permettait pas d'inscrire les programmes d'activité et de manifestations pour la célébration du cinquantième anniversaire au budget ordinaire. Le Secrétaire général avait donc créé un Fonds d'affectation spéciale pour la célébration du cinquantième anniversaire, et engagé les États Membres à appuyer cette initiative. Un certain nombre d'États Membres ont versé

des contributions et d'autres ont fourni des ressources à leurs comités nationaux pour leur permettre d'organiser des activités commémoratives.

33. On a également sollicité le secteur privé, notamment un petit nombre de commanditaires mondiaux et de concessionnaires internationaux. On a pu obtenir les ressources nécessaires à l'exécution des principales activités d'envergure mondiale grâce à trois commanditaires mondiaux et plusieurs commanditaires de projets importants. Un petit nombre de concessionnaires internationaux ont également versé d'importantes contributions et diffusé des messages sur les réalisations de l'Organisation. Le Fonds d'affectation spéciale devrait continuer à être alimenté par les redevances versées par certains concessionnaires sur, notamment, les pièces commémoratives et les publications.

34. Le Comité préparatoire a noté le rôle important du Fonds d'affectation spéciale non seulement dans le financement des projets de portée mondiale, mais aussi dans celui des initiatives nationales d'éducation et d'information sur les réalisations de l'Organisation.

V. RECOMMANDATIONS DU COMITÉ PRÉPARATOIRE

[À insérer]

Notes

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-septième session, Supplément No 48 (A/47/48).

² Ibid., quarante-huitième session, Supplément No 48 (A/48/48).

³ Ibid., quarante-neuvième session, Supplément No 48 (A/49/48).

Annexe I

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE — CINQUANTIÈME SESSION

RÉUNION COMMÉMORATIVE EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
À L'OCCASION DU CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE L'ONU

Liste provisoire des orateurs au 22 août 1995

A. Dimanche 22 octobre 1995

<u>Matin</u>		<u>Après-midi</u>	
1. États-Unis d'Amérique	(CE)	1. Portugal	(CE)
2. Ukraine	(CE)	2. Algérie	(CE)
3. Jordanie	(CE)	3. Kirghizistan	(CE)
4. Sri Lanka	(CE)	4. Azerbaïdjan	(CE)
5. Namibie	(CE)	5. Angola	(CE)
6. Zambie	(CE)	6. Guinée-Bissau	(CE)
7. Géorgie	(CE)	7. Bélarus	(CE)
8. Turquie	(CE)	8. Ex-République yougoslave de Macédoine	(CE)
9. Saint-Marin	(CE)	9. Slovaquie	(CE)
10. Liban	(CE)	10. Îles Marshall	(CE)
11. Estonie	(CE)	11. Bolivie	(CE)
12. République de Corée	(CE)	12. Gabon	(CE)
13. Croatie	(CE)	13. Équateur	(CE)
14. Fédération de Russie	(CE)	14. Mexique	(CE)
15. Cuba	(CE)	15. Turkménistan	(CE)
16. Uruguay	(VP)	16. Lettonie	(CE)
17. Nouvelle-Zélande	(PM)	17. Irlande	(CE)
18. Pologne	(PM)	18. Pays-Bas	(PM)
19. Malaisie	(PM)	19. Sainte-Lucie	(PM)
20. Norvège	(PM)	20. Liechtenstein	(PM)
21. Espagne (en tant que pays assurant la présidence de l'Union européenne)	(PM)	21. Luxembourg	(PM)
22. Japon	(PM)	22. Îles Salomon	(PM)
23. Suisse (représentant de rang le plus élevé)		23. Canada	(PM)
24. Palestine (représentant de rang le plus élevé)		24. Guinée	
25. Iran (République islamique d')	(MAE)	25. Burkina Faso	
1. Organisation de la Conférence islamique		1. Ordre souverain militaire de Malte	
		2. Organisation internationale pour les migrations	
		3. Comité international de la Croix-Rouge	

B. Lundi 23 octobre 1995

<u>Matin</u>		<u>Après-midi</u>	
1. Ouganda	(CE)	1. Swaziland	(CE)
2. Botswana	(CE)	2. Ghana	(CE)
3. Égypte	(CE)	3. Indonésie	(CE)
4. Zaïre	(CE)	4. Micronésie (États fédérés de)	(CE)
5. Afrique du Sud	(CE)	5. Kazakstan	(CE)
6. France	(CE)	6. Nigéria	(CE)
7. Bénin	(CE)	7. Congo	(CE)
8. Autriche	(CE)	8. Chypre	(CE)
9. Grèce	(CE)	9. El Salvador	(CE)
10. République de Moldova	(CE)	10. Cap-Vert	(CE)
11. Roumanie	(CE)	11. Soudan	(CE)
12. Nicaragua	(CE)	12. Barbade	(PM)
13. Sierra Leone	(CE)	13. Lesotho	(PM)
14. Brunéi Darussalam	(CE)	14. Samoa	(PM)
15. Brésil	(CE)	15. Émirats arabes unis	(VPM)
16. Viet Nam	(CE)	16. Arabie saoudite	(VPM)
17. Guinée équatoriale	(CE)	17. Seychelles	(MAE)
18. Myanmar	(VP)	18. Jamahiriya arabe libyenne	(MAE)
19. Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	(PM)	19. République populaire démocratique de Corée	
20. Népal	(PM)	20. Qatar	
21. Bahamas	(PM)	21. Togo	
22. Bangladesh	(PM)	22. Belize	
23. Mali		23. République centrafricaine	
24. Papouasie-Nouvelle-Guinée		24. Trinité-et-Tobago	
25. Djibouti		25. Australie	
1. Ligue des États arabes		1. Communauté européenne	
		2. Agence de coopération culturelle et technique	
		3. Secrétariat du Commonwealth	

C. Mardi 24 octobre 1995

<u>Matin</u>		<u>Après-midi</u>	
1. Suriname	(CE)	1. Maroc	(CE)
2. Guatemala	(CE)	2. Albanie	(CE)
3. Costa Rica	(CE)	3. Philippines	(CE)
4. Panama	(CE)	4. Éthiopie	(CE)
5. Venezuela	(CE)	5. Zimbabwe	(CE)
6. Madagascar	(CE)	6. Lituanie	(CE)
7. Mongolie	(CE)	7. Finlande	(CE)
8. Chine	(CE)	8. Pérou	(CE)
9. Monaco	(CE)	9. Arménie	(CE)
10. Guyana	(CE)	10. Haïti	(CE)
11. Bosnie-Herzégovine	(CE)	11. Malawi	(CE)
12. Libéria	(CE)	12. Colombie	(CE)
13. Palaos	(CE)	13. Slovénie	(CE)
14. Rwanda	(CE)	14. Ouzbékistan	(CE)
15. République dominicaine	(VP)	15. Paraguay	(CE)
16. Belgique	(PM)	16. Koweït	(CE)
17. Thaïlande	(PM)	17. Mozambique	(CE)
18. Dominique	(PM)	18. Maldives	(CE)
19. Pakistan	(PM)	19. Honduras	(CE)
20. Jamaïque	(PM)	20. République tchèque	(CE)
21. Israël	(PM)	21. Hongrie	(CE)
22. République démocratique populaire lao	(VPM)	22. Chili	(CE)
23. Érythrée	(MAE)	23. Argentine	(CE)
24. Bulgarie		24. Côte d'Ivoire	(CE)
25. Mauritanie		25. Kenya	(CE)
		26. Italie	(CE)
1. Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge		27. Tadjikistan	(CE)
		28. Burundi	(CE)
		29. Gambie	(CE)
		30. Comores	(CE)
		31. Sao Tomé-et-Principe	(CE)
		32. Iraq	(VP)
		33. Yémen	(VP)
		34. Maurice	(PM)
		35. Antigua-et-Barbuda	(PM)
		36. Islande	(PM)

Matin

Après-midi

- | | |
|---|-------|
| 37. Suède | (PM) |
| 38. Grenade | (PM) |
| 39. Sénégal | (PM) |
| 40. Vanuatu | (PM) |
| 41. Andorre | (PM) |
| 42. Allemagne | (PM) |
| 43. Singapour | (PM) |
| 44. Inde | (PM) |
| 45. Danemark | (PM) |
| 46. Cambodge | (PM) |
| 47. Malte | (PM) |
| 48. Fidji | (PM) |
| 49. Saint-Vincent-et-les Grenadines | (PM) |
| 50. Saint-Kitts-et-Nevis | (PM) |
| 51. Saint-Siège (représentant de rang
le plus élevé) | |
| 52. Oman | (VPM) |
| 53. République arabe syrienne | (MAE) |
| 54. Tunisie | (MAE) |
| 55. Afghanistan | |
| 56. Niger | |
| 57. Cameroun | |
| 58. Bahreïn | |
| 59. République-Unie de Tanzanie | |
| 60. Tchad | |
| 1. Forum du Pacifique Sud | |
| 2. Communauté des Caraïbes | |
| 3. Organisation de l'unité africaine | |

Note : CE = Chef de l'État
VP = Vice-Président
PM = Premier Ministre
VPM = Vice-Premier Ministre
MAE = Ministre des affaires étrangères

ANNEXE II

Liste des documents

A. Documents du Comité préparatoire

<u>Cote des documents</u>	<u>Sujets</u>
<u>A/AC.240/1992-1995/L.-</u>	
A/AC.240/1992/L.1	Ordre du jour provisoire de la première réunion tenue le 22 octobre 1992
A/AC.240/1992/L.2 et Corr.1	Célébration du cinquantième anniversaire de l'ONU : note du Secrétariat
A/AC.240/1992/L.3	Ordre du jour provisoire annoté de la deuxième réunion, tenue le 30 novembre 1992
A/AC.240/1993/L.4	Note du Président
A/AC.240/1993/L.5	Projet d'ordre du jour annoté de la quatrième réunion, tenue le 12 mars 1993
A/AC.240/1993/L.6	Projet d'ordre du jour provisoire de la sixième réunion, tenue le 20 mai 1993
A/AC.240/1993/L.7	Projet d'ordre du jour provisoire de la septième réunion, tenue le 8 juin 1993
A/AC.240/1993/L.8	Projet d'ordre du jour provisoire de la huitième réunion, tenue le 10 septembre 1993
A/AC.240/1994/L.1	Calendrier des travaux du Comité préparatoire et de son groupe de rédaction pour les six premiers mois de 1994
A/AC.240/1994/L.2	Projet d'ordre du jour provisoire de la dixième réunion, tenue le 15 février 1994
A/AC.240/1994/L.3	Réunion extraordinaire de l'Assemblée générale en 1995 au niveau des chefs d'État ou de gouvernement : note du Président et du Bureau du Comité préparatoire
A/AC.240/1994/L.4	Projet d'ordre du jour provisoire de la onzième réunion, tenue le 15 mars 1994
A/AC.240/1994/L.5	Projet de résolution
A/AC.240/1994/L.5/Rev.1	Projet de résolution révisé
A/AC.240/1994/L.6	Projet d'ordre du jour provisoire de la douzième réunion, tenue le 19 avril 1994
A/AC.240/1994/L.7	Projet d'ordre du jour provisoire de la treizième réunion, tenue le 19 mai 1994
A/AC.240/1994/L.8	Projet d'ordre du jour provisoire de la quatorzième réunion, tenue le 14 juin 1994

<u>Cote des documents</u>	<u>Sujets</u>
A/AC.240/1994/L.9	Projet d'ordre du jour provisoire de la neuvième réunion, tenue le 11 janvier 1994
A/AC.240/1994/L.10	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : projet de résolution
A/AC.240/1994/L.11	Projet d'ordre du jour provisoire de la quinzième réunion, tenue le 21 juillet 1994
A/AC.240/1994/L.12	Projet d'ordre du jour provisoire de la seizième réunion, tenue le 15 septembre 1994
A/AC.240/1994/L.13	Projet d'ordre du jour provisoire de la dix-septième réunion, tenue le 18 octobre 1994
A/AC.240/1994/L.14	Document d'information sur les publications consacrées au cinquantième anniversaire de l'ONU : note du Secrétariat
A/AC.240/1994/L.15	Indonésie, au nom des États membres du Mouvement des pays non alignés : projet de résolution
A/AC.240/1994/L.16	Projet d'ordre du jour provisoire de la dix-huitième réunion, tenue le 2 novembre 1994
A/AC.240/1994/L.17	Projet d'ordre du jour provisoire de la dix-neuvième réunion, tenue le 17 novembre 1994
A/AC.240/1994/L.18	Projet d'ordre du jour provisoire de la vingtième réunion, tenue le 1er décembre 1994
A/AC.240/1995/L.1	Projet d'ordre du jour provisoire de la vingt et unième réunion, tenue le 2 février 1995
A/AC.240/1995/L.2	Réponses reçues à l'invitation du Secrétaire général et organisation de la réunion commémorative extraordinaire de l'Assemblée générale à l'occasion du cinquantenaire de l'ONU : note du Secrétariat
A/AC.240/1995/L.3	Organisation de la liste des orateurs pour la réunion commémorative extraordinaire : note du Président
A/AC.240/1995/L.4	Projet d'ordre du jour provisoire de la vingt-troisième réunion tenue le 17 mars 1995
A/AC.240/1995/L.5	Organisation de la liste des orateurs pour la réunion commémorative extraordinaire de l'Assemblée générale à l'occasion du cinquantenaire de l'ONU : projet de résolution présenté par le Président
A/AC.240/1995/L.5/Rev.1	Projet de résolution révisé présenté par le Président
A/AC.240/1995/L.6	Projet d'ordre du jour provisoire de la vingt-sixième réunion tenue le 17 mai 1995
A/AC.240/1995/L.7	Projet d'ordre du jour provisoire de la vingt-neuvième réunion tenue le 16 juin 1995

Cote des documents

Sujets

A/AC.240/1992/-

A/AC.240/1992/1

Célébration des précédents anniversaires de l'Organisation des Nations Unies : note du Secrétariat

A/AC.240/1993-1995/CRP.-

A/AC.240/1993/CRP.1

Programmes et activités en cours : note du Secrétariat

A/AC.240/1993/CRP.2

Propositions devant être examinées par le Comité préparatoire à sa troisième réunion : note du Secrétariat

A/AC.240/1993/CRP.3

Mise en place de comités nationaux : rapport du Secrétariat

A/AC.240/1993/CRP.4

Projet de directives devant régir les activités des comités nationaux : rapport du Secrétariat

A/AC.240/1993/CRP.5

État du programme commémoratif : document établi par le Secrétariat

A/AC.240/1993/CRP.6 et Add.1

Comités nationaux pour le cinquantième anniversaire de l'ONU

A/AC.240/1993/CRP.7

Projet de rapport du Comité préparatoire

A/AC.240/1994/CRP.1 et Add.1 à 4

Comités nationaux

A/AC.240/1994/CRP.2

Programme d'émission de pièces commémoratives à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'ONU : note d'information du Secrétariat

A/AC.240/1994/CRP.3 et Rev.1

Récapitulatif des projets de portée mondiale exécutés à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'ONU : note d'information

A/AC.240/1994/CRP.4 et Rev.1

Projet de rapport du Comité préparatoire

A/AC.240/1995/CRP.1

Projet de calendrier de travail du Comité préparatoire

A/AC.240/1995/CRP.2

Tableau proposant les éléments à prendre en considération pour l'établissement du calendrier des séances de la réunion commémorative extraordinaire de l'Assemblée générale visant à marquer le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte des Nations Unies, qui se tiendra au Siège de l'ONU, du 22 au 24 octobre 1995

A/AC.240/1995/CRP.3 et Add.1 et 2

Comités nationaux pour le cinquantième anniversaire : mise à jour du Secrétariat

A/AC.240/1995/CRP.4

Options proposées pour l'organisation de la liste des orateurs

A/AC.240/1995/CRP.5

Notes du Président

A/AC.240/1995/CRP.6

Projet de déclaration (texte de négociation No 4 — officieux) présenté par le Président

B. Documents du Groupe de rédaction

<u>Cote des documents</u>	<u>Sujets</u>
A/AC.240/1994/WG/1	Note du Bureau du Comité préparatoire
A/AC.240/1994/WG/2	Note du Président du Comité préparatoire
A/AC.240/1994/WG/3	Éléments qui pourraient figurer dans le projet de déclaration
A/AC.240/1994/WG/4	Projet de déclaration devant être adopté à la réunion commémorative extraordinaire de l'Assemblée générale à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'ONU — propositions soumises par le Groupe des pays non alignés
A/AC.240/1995/WG/1	Projet de déclaration présenté par le Bureau pour adoption à la réunion commémorative extraordinaire de l'Assemblée générale à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'ONU
A/AC.240/1995/WG/2	Amendements au projet de déclaration du cinquantième anniversaire présenté par le Bureau du Comité préparatoire; amendements proposés par a) le Groupe de travail du Mouvement des pays non alignés et b) la Communauté d'États indépendants
A/AC.240/1995/WG/3	Amendements au projet de déclaration du cinquantième anniversaire présenté par le Bureau du Comité préparatoire; amendements proposés par a) l'Ukraine, b) la Suède, c) le Japon, d) le Bélarus et e) le Mexique
A/AC.240/1995/WG/4	Amendements au projet de déclaration du cinquantième anniversaire présenté par le Comité préparatoire; amendements proposés par a) le Canada, b) le Japon et c) la Turquie
A/AC.240/1995/WG/5	Amendements au projet de déclaration du cinquantième anniversaire présenté par le Bureau du Comité préparatoire; amendements proposés par a) le Canada, b) l'Union européenne, c) la Fédération de Russie et d) la Suède
A/AC.240/1995/WG/6	Projet de déclaration (texte de négociation No 1) présenté par le Président
A/AC.240/1995/WG/7	Amendements au projet de déclaration (texte de négociation No 1) proposés par la République de Corée
A/AC.240/1995/WG/8	Amendements au projet de déclaration (texte de négociation No 1) proposés par a) le Brésil, b) la Chine, c) le Japon et d) le Groupe de travail du Mouvement des pays non alignés
A/AC.240/1995/WG/9	Amendements au projet de déclaration (texte de négociation No 1) proposés par a) le Bélarus et l'Ukraine, b) la Chine c) le Saint-Siège et d) l'Italie
A/AC.240/1995/WG/10	Projet de déclaration (texte de négociation No 2) présenté par le Président
A/AC.240/1995/WG/11	Amendements au projet de déclaration (texte de négociation No 2) proposés par a) le Bélarus, la Fédération de Russie et l'Ukraine, b) l'Allemagne c) l'Italie, d) le Japon, e) les Pays-Bas, f) la Nouvelle-Zélande et g) l'Ukraine
A/AC.240/1995/WG/12	Projet de déclaration (texte de négociation No 3) présenté par le Président

<u>Cote des documents</u>	<u>Sujets</u>
A/AC.240/1995/WG/13	Amendements au projet de déclaration (texte de négociation No 2) proposés par le Groupe de travail du Mouvement des pays non alignés
A/AC.240/1995/WG/14	Amendements au projet de déclaration (texte de négociation No 3) proposés par la Fédération de Russie au nom des États membres de la Communauté d'États indépendants
A/AC.240/1995/WG/15	Amendements au projet de déclaration (texte de négociation No 3) proposés par le Saint-Siège
A/AC.240/1995/WG/16	Projet de déclaration (texte de négociation No 4) présenté par le Président
A/AC.240/1995/WG/17	Amendements au projet de déclaration (texte de négociation No 4 — officieux) proposés par l'Union européenne

C. Documents de l'Assemblée générale

<u>Cote des documents</u>	<u>Sujets</u>
<u>Rapports du Comité préparatoire</u>	
A/47/48	Rapport du Comité préparatoire à l'Assemblée générale, à sa quarante-septième session
A/48/48 et Add.1	Rapport du Comité préparatoire à l'Assemblée générale, à sa quarante-huitième session
A/49/48 et Add.1	Rapport du Comité préparatoire à l'Assemblée générale, à sa quarante-neuvième session
<u>Résolutions et décisions de l'Assemblée générale</u>	
Décision 46/472	Création du Comité préparatoire du cinquantième anniversaire
Décision 48/406	Création d'un groupe de rédaction à composition non limitée
Résolution 48/6	Célébration du cinquantième anniversaire de la Déclaration des quatre nations sur la sécurité générale
Résolution 48/215	Dotation du secrétariat du cinquantième anniversaire en effectifs et en ressources
Résolution 48/215 B	Décision de convoquer une réunion commémorative extraordinaire du 22 au 24 octobre 1995
Résolution 49/11	Célébration du cinquantième anniversaire de l'ONU
Résolution 49/12	Approbation de l'établissement d'un programme d'émission de pièces commémoratives à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'ONU

Cote des documents

Résolution 49/12 B

Sujets

Organisation de la liste des orateurs pour la réunion commémorative
extraordinaire
